

# DEMANDE DE PLACE EN MULTI-ACCUEIL **Notice**

Vous souhaitez inscrire votre enfant au multi-accueil:

### Étape 1 :La demande d'accueil petite enfance

#### Vous attendez un enfant ou votre enfant est déjà né et vous recherchez un mode d'accueil ?

Vous devez prendre rendez- vous au 01.60,48.80.42 avec Mme Corinne BOUCHET au Pôle Petite Enfance qui vous présentera tous les modes d'accueil existants sur la ville. Vous pourrez échanger avec elle sur vos besoins d'accueil pour votre enfant.

A l'issue de cette discussion, si vous le souhaitez, elle vous remettra un dossier d'inscription.

A réception du dossier complet, un récépissé d'inscription vous sera remis.

# Étape 2 : Confirmation de la naissance

#### Votre enfant est né :

Vous devez remettre au Service Petite Enfance, l'extrait d'acte de naissance accompagné du formulaire remis lors de l'enregistrement de votre dossier. Si vous avez égaré le document, il est téléchargeable sur le site internet.

Attention, sans cette démarche, votre dossier ne sera pas présenté à la Commission d'attribution

#### Étape 3: Modification de votre demande

Le dossier sera présenté à la Commission d'attribution selon votre demande. En cas de modification de votre besoin d'accueil (jours et heures), il est indispensable d'informer le service petite enfance. Vous trouverez aussi un formulaire téléchargeable.

<u>Annulation de votre demande</u>: compte tenu du nombre de dossiers, nous vous remercions d'informer le service de votre décision afin de permettre d'attribuer la place à un autre enfant.

## **Attribution des places:**

Votre dossier sera présenté à la Commission d'attribution. Celle-ci est présidée par Mme Catherine REYT, conseillère municipale déléguée à la Petite Enfance et composée d'élus du Conseil Municipal et de membres du service petite enfance.

La décision de la Commission vous sera communiquée uniquement par courrier.

Dans le cas où vous avez pu bénéficier d'une place d'accueil, vous devrez confirmer votre place à réception de ce courrier et fournir au secrétariat les pièces complémentaires nécessaires à l'accueil de votre enfant.

Après ces démarches, votre dossier sera transmis à la directrice du Multi-accueil qui vous recevra pour vous expliquer les modalités d'accueil de votre enfant, vous présentera l'équipe et vous fera visiter les locaux.

Pour avoir plus d'information sur le fonctionnement des multi-accueils, vous pouvez déjà consulter le site internet de la ville.

Vous pouvez également télécharger les documents sur le site internet de la ville www.paray-vieille-poste.fr dans la rubrique Service pour tous/ Petite Enfance.